



## Collecte des déchets

Du 1er juillet au 31 août, les collectes en porte-à-porte des déchets PMC, papiers-cartons débiteront à 4h30.

**PMC et Papiers-cartons :** La prochaine collecte des PMC et cartons aura lieu le **lundi 12 août**.

**Déchets ménagers :** Les jeudis à Familleureux, Seneffe et Petit-Roelux et les vendredis à Arquennes et Feluy.



## "Coup de pouce pour la plantation de haies d'espèces indigènes"

Avec l'opération "Coup de pouce pour la plantation de haies d'espèces indigènes", l'Administration communale, dans le cadre de son PCDN, vous propose depuis 1998 de participer concrètement à la restauration du maillage écologique en plantant des haies d'espèces indigènes.

**Cette année, participerez-vous ? Vous désirez planter au moins 50 mètres de haie ?**

Il vous suffit de rentrer votre projet avant le 23 septembre au Service Environnement, Administration Communale, 21, rue Lintermans, 7180 Seneffe en précisant la longueur de la haie envisagée (min. 50 mètres !), si vous la voulez libre ou taillée, le lieu où vous souhaitez planter (joignez un plan) et la largeur disponible... Soyez précis ! Indiquez toujours un n° de téléphone (éventuellement au bureau).

Afin de respecter vraiment la nature et les paysages de notre entité, les essences suivantes vous sont proposées : aubépines, charmes, noisetiers, cornouillers sanguins, prunelliers, érables champêtres, fusains, bourdaines, amélanchiers, sureaux, viornes obier. Sauf rares exceptions, les haies seront mélangées afin de favoriser la biodiversité (dont les abeilles) mais aussi de créer une « vie » des paysages au fil des quatre saisons. N'hésitez pas à demander conseil !

Si votre projet est accepté, vous vous verrez offrir les plants lors de la journée de l'arbre le 23 novembre !

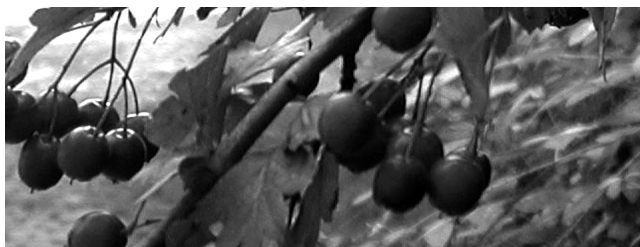
En échange, vous devez les entretenir en bon jardinier.

L'appel à projet s'adresse aussi aux agriculteurs !

Vous souhaitez remplacer une haie de résineux (thuya, cyprès et autres) par une haie d'espèces indigènes... ? Rentez-vous aussi un projet ! La longueur minimale est de 10 mètres... Il vous suffit de remplacer 10 mètres de résineux par 10 mètres d'espèces indigènes. Si votre projet est accepté, les services communaux viendront broyer vos déchets de branchages (résineux) et si vous le souhaitez, les évacueront gratuitement. Attention, pas les souches !

Les arbustes indigènes vous seront offerts dans les mêmes conditions que dans l'action " coup de pouce" classique (voir plus haut).

**Pour tout renseignement :** Service Environnement 064/52.17.26.



## « Mérites sportifs seneffois 2019 » - Appel à candidatures

Amis sportifs, Le Service des Sports de l'Administration communale relance un appel aux candidats en vue de la remise des Mérites Sportifs pour la saison 2017-2018.

Vous êtes un homme, une femme et vous vous êtes illustré dans une discipline sportive spécifique.

Vous représentez une équipe qui s'est distinguée.

Vous êtes un bénévole qui a œuvré en faveur du sport.

Vous avez réalisé un exploit à caractère sportif.

Jeune ou moins jeune, amateur ou pro, n'hésitez pas à envoyer votre candidature quelle que soit votre discipline !

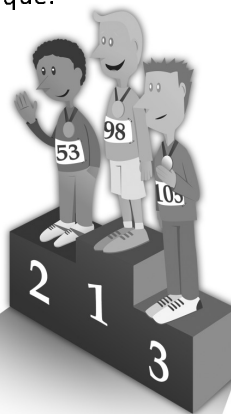
Règlement et formulaire d'inscription disponibles :

Au service des sports (Place Penne d'Agenais, 12 à Seneffe ; 1er étage) ou sur [www.seneffe.be](http://www.seneffe.be)

Pour tout renseignement complémentaire :

Mr Guillaume Fourmeau - 064/52.17.27 ou [g.fourmeau@seneffe.be](mailto:g.fourmeau@seneffe.be)

**Date limite des inscriptions : le 30 août 2019**



## Mesures de circulation

Dans le cadre de la kermesse d'Arquennes qui aura lieu du 23 au 26 août 2019, les mesures de circulation suivantes ont été prises par voie d'ordonnance :

- Du 21 au 27 août 2019 : Le stationnement et la circulation seront interdits Grand Place d'Arquennes, face au moulin (excepté services de secours et incendie). Les voiries reliant le pont tournant à la Rue de Chèvremont et la voirie de desserte sur la Place de l'Eglise resteront libres d'accès.
- Du 24 au 26 août : Le stationnement des véhicules sera interdit Place Albert 1er. Un couloir de circulation sera aménagé sur les emplacements se trouvant face aux numéros 2 et 3 jusque l'axe de la Place Albert 1er pour maintenir l'accès à l'Avenue du Viaduc et la Place de l'Eglise.
- Le 25 août, de 15h à 22h : La circulation sera interdite durant le passage du cortège rue Maucras et rue Omer Lion.
- Le 26 août de 17h à minuit : La circulation sera interdite durant le passage du cortège rue Maucras et rue Omer Lion. Elle sera également interdite dans la rue des Carrières, tronçon compris entre la rue de Chèvremont et la rue de la Baronne, durant le tir du feu d'artifice.

Suite à l'organisation de la kermesse annuelle du Comité de Fêtes de Bois-Des-Nauwes du 31 août au 1er septembre 2019, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits Rue des Roquettes (excepté l'accès au parking), à partir du carrefour Rue des Roquettes/Rue du Sart jusqu'à la fin du site de l'Eglise. La voirie sera signalée sans issue.



## Agenda

### Activités des Guides-Composteurs

**Le samedi 10 août de 10 à 12h** - « Séance d'information et de démonstration de compostage » au Jardin du CPAS, rue de Chèvremont, n° 37 à Arquennes - Plus d'infos sur [www.seneffe.be](http://www.seneffe.be) ou au 064/52.17.26.

### 12e VTT annuel du 15 août

**Le jeudi 15 août de 8h à 17h** au A.S. SNEF-TYBER - rue de Maffle, 16 à Seneffe. 30-45-65 km. Douches, Bike-Wash, Parking à vélos gardé, Réduction Club O2 BIKERS



## Faut-il une autorisation ?

**Vous souhaitez lancer une nouvelle activité ou tout simplement aménager votre propriété ?**

Votre projet nécessite peut-être une autorisation urbaine, environnementale ou commerciale. En effet, certains actes et travaux tels que construction (habitation, abri de jardin, serre, mur de clôture...), pose d'une installation fixe (appareil d'air conditionné, pergola, couverture de terrasse, enseigne, citerne à mazout ou au gaz...) ou mobile (foodtruck, caravane...), abattage d'arbres ou de haies, modification de relief du sol (même minime) ou activité (artisanale, commerciale, de stockage, de loisir...) nécessitent des autorisations préalables.

Afin d'être sûr de respecter la législation en vigueur, n'hésitez pas à contacter les services communaux : Urbanisme au 064/52.17.45 - Environnement au 064/52.17.26 - Commerce au 064/52.17.00 ou à envoyer un mail à [commune@seneffe.be](mailto:commune@seneffe.be)

### FEDRIS - Agence Fédérale des Risque Professionnels

Besoin d'aide suite à un accident du travail ?

Il y a toujours un(e) assistant(e) social(e) de Fedris dans votre région. Vous pouvez aussi lui poser des questions générales sur les maladies professionnelles.

**Où et quand ?**

**Charleroi** - Hôtel de Ville, Aile Charles II, salle 003 - Place du Manège - Tél : 071/86.10.34  
Le lundi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h

**Namur** - Hôtel de Ville, Bureau de confidentialité  
Rue de Fer, Rez-de-chaussée - Tél: 081/24.73.12  
Le premier mardi du mois de 13h30 à 16h.

### Que faisons-nous ?

Les assistants sociaux vous expliquent le règlement de votre accident du travail et vous aident à obtenir l'indemnisation à laquelle vous avez droit. Ils vous informent sur la législation relative aux accidents du travail.

Vous pouvez aussi faire appel à Fedris lorsque l'assureur de votre employeur refuse de reconnaître l'accident du travail ou s'il s'avère que votre employeur n'était pas assuré au moment de l'accident.

Pour des questions spécifiques relatives aux maladies professionnelles, appelez le 02 226 63 19 ou envoyez un e-mail à [maladieprof@fedris.be](mailto:maladieprof@fedris.be).

[www.fedris.be](http://www.fedris.be)



## Offre d'Emploi

**La Commune de Seneffe recrute :**

- un(e) Assistant(e) social(e) B1 pour la crèche de Feluy.  
Contrat à durée indéterminée - 9 heures/semaine
- un/une Attaché spécifique A4 technique (M/F)  
Contrat à durée indéterminée - temps plein (36h)
- un(e) technicien(-ne) de surface P.T.P - temps plein (36h)

**Le CPAS de Seneffe recrute :**

- un conseiller en prévention (H/F)  
Contrat à durée indéterminée - mi temps

Plus d'infos : [www.seneffe.be](http://www.seneffe.be)

